Ville de Maîche

Nos réf. : NH/CA 10

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-79 – Règlementation de la circulation et du stationnement rue du Stade à l'occasion du comice agricole le samedi 03 octobre 2026.

Le Maire de Maîche,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M MARTIN Julien, représentant l'association du comice agricole du plateau de Maîche, d'organiser le comice agricole,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser la manifestation en interdisant le stationnement dans la rue du Stade pour la sécurité du public et des participants,

ARRETE

Article 1 :

CIRCULATION :
La circulation sera interdite le samedi 03 octobre 2026, chemin de la Combe Missey, en raison de l'organisation du comice. Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de secours.
Les véhicules participant à la manifestation accèderont au site depuis les Bichets par le chemin de la Combe Missey et repartiront par le même cheminement.
L'accès à la carrière depuis les Bichets sera maintenu.

STATIONEMENT :
Durant cette même période, le stationnement sera interdit :
- sur toute la longueur de la rue du stade,
- Avenue Leclerc en bordure de chaussée et sur le CD 437 du carrefour formé avec la rue du Stade jusqu'au rond-point de la Croix St Marc,
- devant le chemin d'accès au transformateur ENEDIS, rue du Stade.

Article 2 : Des panneaux matérialisant ces interdictions seront mis en place par la municipalité.

Article 3 : La gendarmerie et les agents de la police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du centre de secours et d'incendie de Maiche
- Monsieur le président du comice,
- Monsieur le président de la CCPM de Maîche,
- Mme la Directrice Générale des Services de la ville de Maiche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche.

Maîche, le 16 septembre 2026
Le Maire,
Régis LIGIER

